





On a remarqué beaucoup l'attitude martiale des marins de la flotte allemande.

On annonce que le départ de l'empereur est remis à mardi matin.

**Révision des traités de Paris et de Berlin.** — Une rumeur circule qu'un des premiers résultats de l'entrevue des deux souverains sera l'envoi d'une note diplomatique russe aux puissances signataires du traité de Paris de 1856 et du traité de Berlin de 1877, proposant l'abolition du contrôle de la Turquie sur les Dardanelles, et le libre passage des navires de guerre de toutes les nations sans obligation de demander l'autorisation de la Sublime Porte.

**Le Général Boulanger**

Paris, 22 juillet, s.

Si le temps le permet, dit *La Presse*, le général Boulanger sortira aujourd'hui en voiture et fera une promenade au bois de Boulogne.

*Le Voltaire* dit que la blessure du général se serait ouverte.

Paris, 22 juillet, s.

En entrant chez lui, hier soir, le général Boulanger a adressé le télégramme suivant à ses amis de l'Ille-et-Vilaine : « Je suis très sensible aux marques de sympathie de mes compatriotes, et je les remercie vivement de leurs souhaits. L'amélioration continue. »

» BOULANGER. »

**Elections Législatives**

**Ardèche.** — Résultat de 250 communes : MM. Beaussier, républicain, 36,533 voix ; Boulanger 19,835.

**Dordogne.** — MM. Taillefer, conservateur, 3,431 voix ; Clerjonnie, républicain, 4,802 ; Boulanger, 672.

**Rhône.** — Inscrits, 182,867 ; votants, 37,755, M. Chepie, opportuniste, 33,038 voix, élu.

**Résultats Définitifs**

DORDOGNE

MM. Taillefer, conservateur révis. 49,662 (élu).  
Clerjonnie, républicain ..... 43,089  
Gén. Boulanger, non candidat. 4,703

ARDECHE

MM. Beaussier, républicain ..... 41,561 (élu).  
Boulanger ..... 24,793

RHONE

MM. Chépié, républicain ..... 33,038 (élu).  
Vaillant, blanquiste ..... 973

**Terrible incendie à Bordeaux.**

Un vaste incendie a éclaté, vers minuit, au quartier de la Bastide, dans les chais de M. Dutreix, négociant en vins et spiritueux situés au milieu d'un pâté de maisons formé par les rues Serr, Dubesson, Sainte-Marie et l'avenue Thiers.

Ces chais, n'occupant pas moins de 4,600 mètres de superficie, étaient bondés d'alcools. Aussi, en quelques instants, le feu a pris une intensité effroyable.

Les flammes, montant à une hauteur prodigieuse, étaient à chaque instant augmentées encore par quelque fût d'eau-de-vie qui éclatait. Dans les ruisseau, coulait à flots un torrent de punch enflammé.

Les voisins, affolés, déménageaient en hâte. Aussi, avant que les secours fussent organisés, n'y

presque obscur, je montai un escalier boneux, en me retenant à une corde grasseuse servant de rampe.

La sybille habitait au deuxième étage ; je m'arrêtai devant une porte sur laquelle étaient écrits ces deux mots : *Madame Chéramy*. Je tirai un cordon de soie rouge, terminé par un pied de biche : la porte s'ouvrit aussitôt, et une fort gentille petite fille, à l'air espiègle et mutin, âgée d'une douzaine d'années, me demanda ce que je voulais ; je le lui dis. Elle me fit entrer dans une antichambre fort propre ; et après avoir refermé la porte, elle me pria d'attendre un instant, et me laissa seul. Son absence fut courte. Elle reparut et me dit : « Venez. » Je la suivis.

Elle m'introduisit alors dans une pièce assez bien meublée, en acajou, tenant le milieu entre un salon et un cabinet de travail. Tout était propre et soigné. Je remarquai, non sans surprise, qu'il y avait un piano de Pleyel. Il était ouvert et chargé de partitions et de morceaux choisis. Cette pièce était éclairée par deux fenêtres. Devant chacune de ces fenêtres se trouvait un percheroir : sur le premier, il y avait un hibou ; sur le second, un corbeau ; les deux oiseaux semblaient sommeiller.

— Singulier antre pour une sorcière, ne put s'empêcher de dire le Mayor, bien qu'il se trouvât intéressé malgré lui à ce récit bizarre. Mais c'est la Pythonisse que je suis curieux de connaître.

Elle ne se fit pas attendre. Presque aussitôt une portière se leva, et une femme parut : cette femme était grande, admirablement faite ; elle paraissait avoir de quarante à quarante-cinq ans au plus, elle était encore fort belle ; mais c'était

avait-il plus d'espoir de rien sauver. Bientôt les flammes ont gagné les maisons voisines. On n'entendait de tous côtés que des charpentées qui s'éroulaient.

A trois heures seulement, les pompiers ont pu maîtriser l'incendie, qui déjà avait attaqué une dizaine de maisons. Mais il a fallu encore six heures de travail pour prévenir un retour offensif du fleau, et actuellement plusieurs pompes inondent encore les décombres.

Les pertes, considérables, n'ont pas pu être évaluées. On ne pourra rien savoir exactement sur leur chiffre, que quand M. Dutreix, actuellement à Marseille, sera de retour.

Malgré l'étendue et l'extraordinaire intensité du foyer, il n'y a pas eu d'accident de personnes.

**CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE**

M. le général Lewal qui a longtemps commandé la 33<sup>e</sup> division d'infanterie et le 17<sup>e</sup> corps d'armée dont fait partie notre garnison vient d'être nommé grand croix de la Légion d'honneur. Il compte 47 ans de services, 16 campagnes, 1 blessure et 3 citations. Il était grand officier du 11 juillet 1882.

Notre compatriote, M. Roelle (Paul-Jules-Louis-Raymond), colonel, directeur du génie à Clermont, a été nommé commandeur de la Légion d'honneur. Il a 43 ans de services et 6 campagnes. Il était officier du 30 juillet 1878.

M. Eugène-Jean d'Aiguillon, lieutenant-colonel au 58<sup>e</sup> de ligne, qui a fait longtemps partie de notre garnison, vient d'être nommé officier de la Légion d'honneur. Il compte 33 ans de services et 10 campagnes. Ajoutons qu'il vient d'être porté au tableau d'avancement pour le grade de colonel.

M. Abria, chef de bataillon breveté, qui a été longtemps à Cahors l'officier d'ordonnance du général Archinard, vient d'être nommé lieutenant-colonel au 4<sup>e</sup> de zouaves.

**Contributions indirectes.** — M. le Directeur général des contributions indirectes vient de nommer 1<sup>er</sup> commis de direction, grade de commis principal, à Cahors ; M. Cubaynes commis principal de direction, à Pau, en remplacement, de M. Armynot-Dochatelet nommé contrôleur 1<sup>er</sup> commis, de la section de Saint-Etienne (Loire).

M. Bénéch, Elophe, de Tour-de-Faure, déclaré en 1886 admissible à l'École Polytechnique, vient de subir avec succès les épreuves de la licence ès-sciences mathématiques devant la faculté de Bordeaux.

Tous nos compliments au jeune licencié.

**Baccalauréat. — Lycée de Cahors.**

— Ont été déclarés admissible au baccalauréat ès sciences complet :

MM. Gransault ;  
Mention ;  
Rigal.

une de ces beautés pour ainsi dire sculpturales, qui imposent et font froid au cœur. Elle était très pâle ; son œil noir, plein de feu, regardait avec une fixité étrange ; son costume avait quelque chose d'approprié et presque théâtral ; sa démarche était lente, gracieuse et majestueuse à la fois ; un foulard était chiffonné sur ses magnifiques cheveux, d'un noir bleu, sur les quels il tranchait bizarrement. Elle me salua et m'examina un instant avec une telle attention, que je ne pus m'empêcher de tressaillir. Un sourire hautain, presque méprisant, entr'ouvrit ses lèvres ; et de son pas de statue, elle alla s'asseoir sur une espèce de trépidé assez haut, placé devant une table en chêne, de forme ancienne, sur laquelle se trouvaient des tarots et plusieurs petits sacs renfermant des graines, ainsi que je l'appri bientôt ; alors elle se tourna à demi vers moi :

— Que voulez-vous savoir ? me dit-elle d'une voix harmonieuse, mais avec un accent glacial : le passé, le présent ou l'avenir.

— L'avenir, répondis-je.

— Les trois se tiennent, me répondit-elle. Pour vous le dire l'avenir, il me faudra fouiller dans le passé et le présent.

— Ceci vous regarde, répondis-je ; moi, je ne veux que l'avenir.

— Soit, reprit-elle, vous aurez le grand jeu ; mettez un louis dans cette coupe.

Et elle me désigna une coupe en agathe, montée sur un pied en bronze et placée près de moi sur la table.

— Voici deux louis, repris-je en prenant deux louis dans mon porte-monnaie et les laissant tomber dans la coupe.

Admissibles au baccalauréat ès-lettres (1<sup>re</sup> partie :

MM. Delvit ;  
Ferron ;  
Feyt ;  
Martin ;  
Mendaille ;  
Valette.

**Baccalauréat ès-lettres (2<sup>e</sup> partie)**

Sont déclarés admissibles :

MM. Bergon, Boisse, Gaston, Raygasse, Caillassou, Repain.

**Les couturières.** — *L'Officiel* contient un décret créant des emplois de maîtresses de travaux à l'aiguille dans tous les lycées de filles aux appointements de 2,700, 2,500 et 2,000 fr. par an.

On exigera d'elles seize heures seulement de travail par semaine.

**Pensions aux blessés de février.** — La commission chargée de la répartition des rentes et pensions instituées par la loi du 18 avril 1888, en faveur des blessés de février 1848, de leurs veuves, ascendants et descendants au premier degré, a établi dans sa première réunion, le 27 juin dernier la nomenclature des pièces que les intéressés doivent joindre à leur demande de participation.

Cette nomenclature a été insérée dans le recueil des actes administratifs de la Préfecture, et les intéressés pourront en prendre connaissance, soit à la Préfecture (1<sup>re</sup> division), soit dans les sous-préfectures ou dans les mairies.

**Effondrement.** — Les habitants du faubourg Labarre ont été, jeudi soir, vers huit heures, mis en émoi, par un bruit sourd provenant de l'éroulement subit du toit d'une remise appartenant à la commune et attenante au bureau d'octroi de Labarre. A ce moment elle était vide, elle ne servait d'ailleurs actuellement que d'étable. Autrefois elle servait à remiser la guillotine, car c'est sur la place qui est devant, que se faisaient les exécutions.

**Incendie.** — Ces jours derniers, un incendie éclatait à Marcillac, commune de Lamotte-Fénelon, dans le domicile des époux Garrigues. Ce sinistre s'était produit dans des circonstances qui avaient éveillé les soupçons du Parquet. Une enquête fut prescrite qui amena la découverte dans une grange, dissimulés dans le foin, d'assez nombreux objets mobiliers. Les époux Garrigues ont été aussitôt mis en état d'arrestation. Garrigues a, paraît-il, reconnu devant les gendarmes qu'il avait lui-même allumé le feu dans sa maison.

**L'été de 1888.** — Sait-on que depuis cinquante ans on n'avait constaté un pareil abaissement de la température au mois de juillet et qu'il faut remonter à l'année 1860 pour trouver un été aussi pluvieux ?

Il y a vingt-huit ans qu'il n'était tombé autant d'eau pendant l'été.

Quelques astronomes prétendent que cette perturbation atmosphérique a pour cause l'immense inondation observée par eux qui a envahi depuis quelques mois la planète Mars.

— Carai ! dit le Mayor, voilà une sorcière selon mon cœur ; on dirait la Pythonisse d'Endor.

Le Mayor était *empoigné* malgré lui qu'on nous passe cette expression, il raillait pour dissimuler son émotion.

— Pendant que je cherchais mon argent, elle avait pris un jeu de tarots, dont elle disposait nonchalamment les cartes, continua Feliz Oyandi. Tout à coup elle brouilla les cartes d'un revers de main, et, se tournant vers moi :

— Reprenez ces deux louis, me dit-elle : il y a du sang dessus, je ne saurais les prendre.

Je voulais me récrier, elle m'imposa silence d'un geste.

— N'insistez pas, reprit-elle avec hauteur, et surtout ne croyez pas m'intimider ; je n'ai rien à redouter de vous. Sur un signe de moi, il me viendrait des défenseurs. Je vous dirai tout, mais je ne veux rien recevoir de vous.

Je ne sais ce qu'elle lut sur mon visage, mais aussitôt elle appuya un doigt sur un bouton caché dans les moulures de la table.

Au même instant, deux portes que je n'avais pas remarquées, tant elles étaient bien dissimulées, s'ouvrirent sans bruit, et deux hommes parurent : ils avaient des masques sur le visage ; ils se tinrent immobiles près des portes, n'attendant sans doute qu'un signe pour se ruer sur moi.

— Carai ! s'écria le Mayor, voilà qui se corse singulièrement ; sur mon âme, je veux aller consulter cette sorcière !

— Vous ne la retrouveriez pas ; le lendemain de ma visite, elle a disparu ; et il m'a été impossible de découvrir sa nouvelle adresse.

— Mort diable ! elle vous a donc dit des choses

**SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT**

Présidence de M. Combarieu, président

Séance du 11 juin 1888

Les ossements et crânes recueillis au cours de l'excursion faite dans la commune de Cézac le 7 juin, sont déposés sur le bureau.

Le rapport de M. Greil sur ces ossements et les tombeaux qui les renfermaient n'ayant pas été déposé, la discussion a été renvoyée à une époque postérieure.

Cependant, M. le Préfet du Lot qui assistait à la séance, a donné quelques renseignements sur les ossements recueillis et sur la date probable des tombeaux. M. le Préfet s'est offert pour soumettre à MM. Quatrefoye et Cartailiac les photographies faites sur les lieux par M. Valdiguié.

Le Secrétaire des séances, Le Président,  
G. ROUGIER, COMBARIEU.

Séance du 18 juin 1888

Présidence de M. Combarieu, Président

M. le secrétaire général dépose les publications suivantes :

- 1<sup>o</sup> Société de géographie numéros 9, 10 et 11.
- 2<sup>o</sup> Revue horticole des Bouches-du-Rhône, numéros 406. — 1888.
- 3<sup>o</sup> Annales du Rouergue et du Quercy, numéros 3, 1<sup>re</sup> année.
- 4<sup>o</sup> Revue du département du Tarn, n<sup>o</sup> 4.
- 5<sup>o</sup> Journal d'hygiène, n<sup>o</sup> 612.

La société approuve les décisions prises par le comité d'initiative de l'érection du monument à Clément-Marot, dans sa séance du 16 juin.

M. le président donne lecture du compte-rendu des séances tenues par les congrès des sociétés savantes, rédigé pour la société des études par M. Baudel, proviseur au lycée d'Albi, membre de la Société.

M. Rouquet, lit une préface de M. Toulouse Lautrec, écrite dans le style élégant qui caractérise les productions du vice-président du félibrige.

Cette préface est une consécration du prix décerné par la société des études du Lot à notre poète, M. Rouquet.

La séance est levée à 10 h.

Le secrétaire des séances, Le président,  
G. ROUGIER, COMBARIEU.

**CHEMIN DE FER D'ORLEANS**

**EXCURSIONS en Auvergne et dans le Limousin, permettant de visiter : le Mont-Dore, La Bourboule, Royat, Clermont-Ferrand, Nérès et Evaux. Avec arrêt facultatif à toutes les Gares de parcours.**

La Compagnie d'Orléans délivre du 15 juin au 30 septembre, des Billets d'Excursion en Auvergne et dans le Limousin valables pendant 30 jours, au départ de Paris, Orléans, Blois, Tours, Le Mans, Angers et Nantes, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires, aux prix réduits ci-après :

	1 <sup>re</sup> CLASSE	2 <sup>e</sup> CLASSE
Paris . . . . .	108 fr. »	81 fr. »
Nantes . . . . .	125 fr. »	96 fr. »
Angers . . . . .	116 fr. »	87 fr. »
Le Mans . . . . .	114 fr. »	85 fr. »
Tours . . . . .	100 fr. »	75 fr. »
Blois . . . . .	95 fr. »	71 fr. »
Orléans . . . . .	95 fr. »	71 fr. »

bien extraordinaires pour avoir si grand peur de vous...

— Vous en jugerez, si vous jugez à propos de m'écouter encore pendant cinq minutes ; d'ailleurs, cette prédiction vous intéresse indirectement. Je vous avoue que j'ai hâte de terminer ce récit, que peut-être je n'aurais pas dû commencer.

— Continuez, mon ami ; ce récit m'intéresse vivement ; ce que j'ai entendu jusqu'à présent me prouve que vous avez eu affaire à une maîtresse femme, et qui connaît très bien son métier.

— Bientôt, vous en conviendrez avec plus de raison, dit Feliz Oyandi avec son ricanement railleur. La Sybille reprit :

— Ces hommes ne parlent et ne comprennent pas le français : en quelle langue voulez-vous que je vous réponde ?

Je ne sais quelle pensée bizarre traversa en ce moment mon esprit

— En langue basque, lui dis-je

— Ah ! diable, voilà qui dut singulièrement l'embarasser

— Pas le moins du monde, elle haussa légèrement les épaules, et changeant aussitôt de dialecte.

— Soit, me dit-elle, écoutez-moi donc.

Elle prit tour à tour deux jeux de tarots, elle les battit, me fit couper de la main gauche, étala, dans un certain ordre, les jeux devant elle ; puis, prenant un des sacs, qui se trouva rempli de petit blé, elle le versa jusqu'à la moitié sur le jeu de gauche, de façon à couvrir toutes les cartes ; elle remit le sac à moitié vide en place, en prit un autre rempli de graines de chenevis et fit la même opération sur le jeu de droite ; (A suivre).



ITINÉRAIRE

1° Le parcours entre le point de départ et Vierzon et vice versa ;

2° Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Néris (Bains de Néris), Evaux (Bains d'Evaux) Eygorande, Laqueuille (Bains du Mont-Dore et de La Bourboule), Royat (Bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Ussel, Limoges, (par Tulle, Brive et St-Yrieix, ou par Eymouettes) Vierzon.

Il est délivré à toute station du réseau d'Orléans, pour une autre station du réseau située sur l'itinéraire des Billets de voyages circulaires ou d'excursion empruntant le réseau, ou inversement, des Billets aller et retour de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classe, avec réduction de 25 0/0 sur le prix ordinaire des places.

Ces Billets sont délivrés, soit au commencement du voyage pour aller rejoindre l'itinéraire du Billet d'excursion dont ils forment le complément et dont la demande doit être faite en même temps, soit au cours du voyage pour atteindre des points du réseau situés en dehors de l'itinéraire du Billet d'excursion.

On délivre des Billets à toutes les gares du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

**AVIS ESSENTIEL.** — Les prix ci-dessus ne comprennent pas le parcours de terre dans les services de correspondance de Chamblet-Néris à Néris, — de la gare à la localité d'Evaux et de Laqueuille au Mont-Dore et à La Bourboule.

Du Mont-Dore et de La Bourboule à Royat et Clermont-Ferrand, Billets aller et retour réduits de 25 0/0, valables pendant 3 jours.

Saison thermale

Pendant la saison thermale du 15 juin au 30 septembre, la Compagnie d'Orléans délivrera à toutes les gares de son réseau :

1° Pour la station de Laqueuille desservant les stations thermales du Mont-Dore et de La Bourboule ; 2° pour la station de Royat, des Billets aller et retour réduits de 25 0/0 sur les prix calculés au tarif général par l'itinéraire effectivement suivi.

Tout billet délivré à une gare située à 300 kilomètres au moins desdites stations, donne droit, au porteur, à un arrêt en cours de route à l'aller et au retour.

La durée de validité de ces billets est de 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée. Cette durée peut être prolongée de 5 jours moyennant paiement d'un supplément de 10 0/0 du prix du billet. La demande de prolongation peut être faite, soit à la gare de départ, soit à la gare d'arrêt, lorsqu'il y a lieu, soit à la gare destinataire, mais avant l'expiration de la durée de validité primitive du billet.

Les voyageurs munis de ces billets peuvent faire usage des places de luxe à la condition de payer intégralement le supplément afférent aux dites places.

**Ecole de Saint Cyr.** — Les journaux publient la liste des admissibles à subir les épreuves orales.

Il est regrettable que le *Journal officiel* ne donne pas le lieu d'origine des candidats, cela permettrait d'éviter des erreurs ou des oublis.

**Banquet de la société républicaine d'appui mutuel du Lot.** — Cette année-ci, la Société républicaine d'appui mutuel du Lot avait fixé son banquet annuel au 15 juillet, dans l'espoir que, parmi MM. les maires ou les délégués pour l'inauguration du monument Gambetta, venus à Paris, plusieurs ne manqueraient pas d'assister au banquet. Ce qui a eu lieu, en effet.

Cette fête était présidée, comme tous les ans, par nos deux sénateurs : MM. Béral et de Verninac.

Parmi les convives nous avons remarqué MM. Talou, conseiller général, Cocula, maire de St-Germain ; Gaby adjoint au maire de Souillac ; Condomine, receveur des postes, le capitaine Ayot ; le docteur Baldy ; Cayla fils ; Massip ; Tb. Girles ; Filiol ; Prat ; David et plusieurs maires ou autres, dont nous regrettons de ne pouvoir publier les noms, faute de les connaître.

Au champagne, M. le sénateur Béral se lève et, après quelques paroles chaudes et vibrantes adressées à l'assemblée, il porte le premier toast à la mémoire de Gambetta.

M. L.-F.-C. Morat fait l'éloge de nos deux sénateurs qui sont les seuls représentants républicains de notre département.

M. le sénateur de Verninac remercie de ces paroles élogieuses.

M. Talou, conseiller général, remercie le compatriote Bassière qui a exprimé le désir de le voir figurer parmi nos députés futurs. M. Talou propose un toast, à M. Charles Floquet.

M. le maire de Bratenoux chante : *La République fera le tour du monde.* M. Girles

chante en patois : *Lo républico.* M. Calcas récite : *L'errouz musicairo.* Accompagné d'un maître pianiste, M. Rosen, M. Boudet chante un morceau très applaudi.

M. Béral, sénateur, reprend ensuite la parole et termine en proposant le chant de la *Marseillaise* dont il commence lui-même le premier couplet. Tout le monde entonne après lui l'hymne de Rouget de l'Isle.

Cour d'assises du Lot

SESSION D'AOUT. — LISTE DES JURÉS

- MM.  
Jean Francoual, aubergiste à Vayrac.  
Louis Henras, percepteur à Lauzès.  
Eloi Daynard, hoissier à Labanque.  
Jules Laplaze, négociant à Saint-Céré.  
François Lacassagnes, propriétaire à Saint-Médard (Figeac).  
Frédéric Duput, percepteur à Autoire.  
Eugène Tournié, propriétaire à Nudelles.  
Auguste Dufour, maire de Marcillac.  
Antoine Lacoste, avoué à Gourdon.  
Gustave Feyt, vétérinaire à Castelnau-Montrastier.  
Albert Jourdan, agent-voyer à Limogne.  
Joseph Dentraygues, propriétaire à Souillac.  
Jean-Baptiste Lajugie, maire du Roc.  
Ernest Mouraux, avocat à Cazals.  
Emile Ferrand, propriétaire à Saint-Maurice.  
Martin Delpech, propriétaire à Pinsac.  
Antoine Pradelle, rentier à Belmontet.  
Frédéric Filhol, propriétaire à Cassagnes.  
François Gladly, propriétaire à Duravel.  
Jean-Louis Vialatte, maire de Calvignac.  
Isidore Nastorg, propriétaire à Thégra.  
Elie Marroncle, propriétaire à Cardaillac.  
Baptiste Gardou, négociant à Labastide-Murat.  
Jean-Pierre Solacroup, propriétaire à Carnac-Rouffiac.  
Paul Vital, propriétaire à Paybrun.  
Léger Sauvagnac, négociant à Bagnac.  
Jean-Pierre Lalo, limonadier à Aynac.  
Hippolyte Sucho, percepteur à Thémines.  
Jean Landes, propriétaire à Molières.  
Charles Chartier, négociant à Figeac.  
Vincent Vayssié, propriétaire à Saint-Martin-de-Vers.  
Auguste Latour, négociant à Labastide-Murat.  
Louis Cougoule, pharmacien à Figeac.  
Victor Magne, médecin à Souillac.  
Louis Massip, propriétaire à Saint-Martin-Labouval.  
Jules Gibert, expert à Uzech.  
MM.  
Arthur Brunies, négociant à Cahors.  
François Dufour, avocat à Cahors.  
Jean Parazines, adjoint au maire.  
Gabriel Marestaing, ancien horiger à Cahors.

Variétés

LÉGENDE CATUSSIENNE

Origine du mot Catus

Le voisinage du trou devait être plus particulièrement chéri des gaulois qui y venaient, sous la conduite des druides, cueillir le gui sacré et accomplir leurs monstrueux sacrifices. Les monuments celtiques dont nous venons de parler et qui se dressent à cent mètres à peine du trou le prouvent surabondamment.

Nous nous sommes laissé dire par un habitant du hameau de Terrié qu'il avait trouvé, en labourant une de ses terres à proximité du trou, une série de pièces en bronze qu'un de ses frères, prêtre de la Congrégation des Lazaristes, aurait emportées en Algérie ou il résidait.

Quoiqu'il en soit, les environs du trou exhalent un parfum d'antiquité qu'on ne saurait nier et une excursion dans ces lieux présenterait un intérêt et une saveur toute particulière pour les connaisseurs.

Les amateurs de Catus se l'offrent assez souvent, d'autant mieux que d'autres sujets de curiosité attirent l'attention ; mais comme ces derniers ont une corrélation intime avec la légende, nous n'en parlerons qu'en leur temps.

Qu'est-ce qui empêcherait donc de croire que ce trou a été creusé par nos ancêtres et qu'il leur servait de sépulture ?

Au demeurant la question importe peu relativement à notre sujet et rien ne force à adopter l'une plutôt que l'autre des deux hypothèses ci-dessus. Les modifications que les âges et les intempéries lui ont fait subir autorisent toutes les conjectures.

Le chemin qui conduit à ce trou, du côté de Catus, est taillé naturellement dans le roc, sur une longueur de soixante-dix mètres environ, en forme de degrés dont les arêtes ont été arrondies par l'usure du temps et de la fréquentation.

Deux grottes, à petite ouverture, s'ouvrent, l'une sur la paroi Sud-Ouest, l'autre sur la paroi Est. Elles n'offrent par elles-mêmes aucune curiosité extérieure et sont impénétrables. Les lapins sans aucun doute y trouvent un abri contre l'avidité du chasseur et y élèvent en sûreté leur famille.

Au niveau de l'ouverture de la grotte de la paroi Est, on remarque comme une galerie gazonnée de trente à quarante centimètres de

ment. La promenade qu'on peut y faire n'est certes pas longue et tout au plus serait-on à couvert d'un vent d'Est. Son élévation au-dessus du fond en fait cependant un endroit agréable où les rêveurs solitaires se plaindraient volontiers.

La paroi Nord est faite intégralement de rochers qui se surplombent presque symétriquement et entre lesquels se profile une gorge étroite servant à l'écoulement des eaux qui y forment une cascade quand il pleut. Au milieu de cette gorge un chêne vigoureux dresse sa tête touffue et divise la cascade en deux chutes qui viennent se rejoindre au-dessous du tronc.

C'est, surtout l'hiver que le spectacle est ravissant. Les ondes qui suintent le long des rocs sont surprises par la gelée et s'arrêtent tout d'un coup, comme par enchantement, pour former des aiguilles de glace ciselées, dentelées, découpées en prismes, en cônes, en pyramides, en colonnes bosselées de toutes formes et de toutes grandeurs. Les unes viennent se poser sur la galerie immédiatement inférieure comme des hallebardes d'argent ; les autres, fûts brillants, descendent perpendiculairement jusqu'au lac gelé du fond et semblent soutenir la masse rocheuse à laquelle elles sont collées. Quand elles sont nombreuses et alignées, comme cela arrive fréquemment sur laquelle on peut circuler librement pendant la saison des frimas, elles présentent l'aspect de tuyaux d'orgue dont le bruit de la cascade serait le son mélancolique et sourd ; spectacle magnifique dont la beauté émouvante et grandiose augmente lorsque la neige vient y apporter la blancheur de son manteau. Alors, entre chaque tronçon de rocher, on aperçoit de longs et larges points sombres qui se détachent avec un relief extraordinaire sur le scintillement de la neige au soleil.

Là s'abritent et dorment une multitude de petits oiseaux qui ne trouvent point au dehors un endroit sec ou reposer leurs pieds.

Ce fond du trou est couvert de rocaillie, d'ossements de moutons et de débris de végétaux en décomposition. Un pied de vigne sauvage en tapisse une partie de ses pousses vigoureuses.

La descente en est très-difficile, un chemin labouré par les pluies y conduit à pic.

Le trou a été incontestablement plus profond ; les débris de toute sorte qui le couvrent en ont exhausé le fond.

A l'Ouest et au Nord-Ouest quelques chênes penchés ont l'air de monter à l'assaut du plateau.

Une couronne de ces mêmes arbres, émergeant des escarpements supérieurs, tremble sous la brise qui s'élève et forme, vue de loin, comme, une coupole mobile.

Sur le flanc Sud-Ouest s'ouvre, presque en ligne droite, un abri formé par un surplombement de rochers, abri dont la voûte, lisse et symétrique, comme taillée à souhait, semble un auvent massif au bord duquel courent des ronces et des plantes sauvages

(A suivre).

BOURSE. — Cours du 23 juillet 1888.

3 0/0.....	83 20
3 0/0 amortissable (nouveau).....	86 15
4 1/2 0/0 1883.....	106 95
Actions Orléans.....	1,331 25
Actions Lyon.....	1,262 50
Action Panama.....	285 00
Obligations Orléans 3 0/0.....	401 00
Obligations Lombardes.....	297 00
Obligations Saragosse.....	354 00

RÉPUBLIQUE ARGENTINE  
GOUVERNEMENT DE MENDOZA  
EMPRUNT 6 0/0 de 24.801,500 fr. (Loi du 9 juin 1888)

43,603 obligations de 500 fr. ou liv. st. 20 remboursables à Paris, Bruxelles, Londres, en 33 ans ou plutôt Tirages : Juin-Décembre — Remboursement : Janvier-Juillet Revenu annuel : 30 fr. ou liv. st. 1 : 4, payabl. semest. (Janv.-juill.) à Paris, Bruxelles, Londres

LE GOUVERNEMENT DE LA PROVINCE PREND A SA CHARGE TOUS IMPOTS ARGENTINS CRÉÉS OU A CRÉER Le produit de l'emprunt est destiné pour 43 millions environ, au paiement d'action de la Banque de Mendoza et, pour le solde, à des travaux d'utilité publique.

Le service de l'emprunt est garanti spécialement par privilège : par les actions de la Banque de Mendoza, que va souscrire le Gouvernement ; par une hypothèque sur 4,400,000 hectares de terres domaniales ; par les revenus généraux du gouvernement.

Les actions de la Banque de Mendoza seront déposées à la Banque nationale de la République argentine, qui en remettra les dividendes à la Société Générale, jusqu'à concurrence de la somme nécessaire au service de l'emprunt.

Prix d'émission : 470 fr. (jouissance 1<sup>er</sup> juillet 1888) ramené si on se libère à la répartition, à 467 fr. 50

On paie : (En souscrivant.....) 50 «  
(A la répartition du 2 au 7 août.....) 100 «  
(Du 5 au 10 septembre.....) 150 «  
(Du 20 au 25 octobre.....) 170 «

Le placement ressort à 6,58 %, sans compter la prime de rembt.

On souscrit : Jeudi 26 juillet 1888

Et dès à présent par correspondance à Paris SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, 54, rue de Provence et dans ses bureaux de quartier CRÉDIT INDUSTRIEL et COMMERCIAL, 72, rue de Vienne et à Bruxelles, à la BANQUE DE BRUXELLES Les titres seront inscrits à la cote officielle de Paris et de Bruxelles

LE VIN AROUD au QUINA, au FER & à la VIANDE est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie. Chez FERRÉ, pharm., 102, r. Richelieu, PARIS, & Ph<sup>ms</sup>.

FÊTES DU TRIUM

En l'honneur du bienheureux de La Salle

Vendredi 27 Juillet

CHAPELLE DU GRAND-SÉMINAIRE

7 heures 1/2. — Messe solennelle de Dumont, M. l'abbé VERDIER, vicaire-général, officiant. — Diacre et Sous-Diacre, MM. les Vicaires de Saint-Barthélémy. — Après la Messe, Chant au Bienheureux.

3 heures. — Vêpres solennelles, M. l'abbé VERDIER, vicaire-général, officiant. — Psaumes en faux-bourdon. — Hymne, *Iste Confessor*. — Cantique à l'Esprit-Saint. — Panégyrique du Bienheureux, par M. l'abbé de BLAVIEL, Vicaire-Général. — Salut solennel. — Grande cantate au Bienheureux, F<sup>re</sup> LÉONCE.

Samedi 28 Juillet

CHAPELLE DU GRAND-SÉMINAIRE

6 heures. — Messe de communion, M. l'abbé BRAS, pour les membres de l'Œuvre du Bienheureux, pour les Associations pieuses, pour les Mères chrétiennes et pour toutes les personnes qui désireront y prendre part. — Allocution, M. l'abbé DEYMARD, 3<sup>e</sup> vicaire de la Cathédrale. — Pendant et après la Messe, chants au Bienheureux.

9 heures. — Messe solennelle : M. MEOUT, supérieur du Grand-Séminaire, Vicaire-Général honoraire, officiant. — Diacre et Sous-Diacre, MM. les Vicaires de la Cathédrale. — Messe en musique. — Après la Messe, chant au Bienheureux de La Salle.

3 heures. — Vêpres solennelles, M. MEOUT, supérieur du Grand-Séminaire, vicaire-général honoraire, officiant. — Psaumes et Magnificat en faux-bourdon. — Cantique à l'Esprit-Saint. — Panégyrique, par M. l'abbé VERDIER, Vicaire-Général. — Salut solennel du T. S. Sacrement. — Cantate au Bienheureux, Frère LÉONCE.

Dimanche 29 Juillet

CLOTURE DU TRIDUUM

DANS L'ÉGLISE CATHÉDRALE

6 heures. — Messe de communion pour la jeunesse des Ecoles et les Mères de famille de toute la ville. — Homélie par M. l'abbé BOURÈS, 1<sup>er</sup> vicaire de la Cathédrale. — Chants pendant la Messe, alternant avec le grand orgue et la musique du Pensionnat des Frères de Puy-l'Evêque. — Sortie ; Cantate au Bienheureux. — Musique.

10 heures. — Messe pontificale. — Entrée, musique. — Messe de Faure, exécutée par la maîtrise, les Elèves des Frères, et les Chantres du Chapitre cathédral. — Offertoire, musique au grand orgue. — Sortie, idem.

3 heures. — Vêpres pontificales. — Entrée, musique. — Psaumes en faux-bourdon. — Hymne, *Iste Confessor*. — Magnificat en faux-bourdon. — Panégyrique du Bienheureux, par M. l'abbé TISNÈS, prêtre du diocèse de Tarbes.

Salut solennel. — O salutaris (Roussel). — Te Deum à l'unisson. — Tantum ergo (Labat). — Sortie. — Grande cantate au Bienheureux. — Musique.

N. B. — Le public sera admis à tous les offices célébrés dans la chapelle du Grand-Séminaire. — Après chaque office, on fera baiser les reliques du Bienheureux exposées pendant les trois jours à la vénération des fidèles.

Une quête sera faite, à tous les offices, par les Dames de l'Œuvre du Bienheureux, pour couvrir les frais du Triduum.

INDULGENCES SPÉCIALES DU TRIDUUM

APPLICABLES AUX AMES DU PURGATOIRE

1 Indulgence plénière à tous les fidèles qui remplissent les conditions suivantes : Confession, communion, visite de l'Eglise ou se célèbre le Triduum ; Prières aux intentions du Souverain Pontife.

2 Indulgence de cent années, une fois par jour aux fidèles qui visiteront ladite Eglise et y prieront d'un cœur contrit aux mêmes intentions. (Rescrit du 25 Février 1888).

3 Indulgence de quarante jours, accordée par Monseigneur l'Evêque de Cahors à tous les fidèles qui réciteront l'oraison de la Messe du Bienheureux, devant ses reliques exposées pendant le Triduum.

Vu et approuvé :

† PIERRE, évêque de Cahors.

OCCASION

A vendre un excellent Phaéton avec capotage. S'adresser au bureau du Journal.

M. Audouard chirurgien-dentiste à Brive, vient de nous faire savoir qu'il sera à Cahors, le 24 et le 25 courant, au Châlet des Bains.





ELEGANCE — PLUS DE DOS RONDS — SOUTIEN avec les

**BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES**



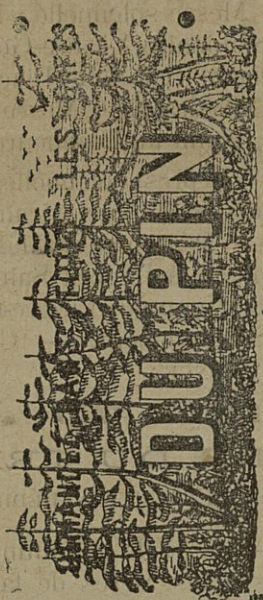
La BRETELLE AMÉRICAINE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse. Elle écarte toute tendance au **Dos Rond**, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

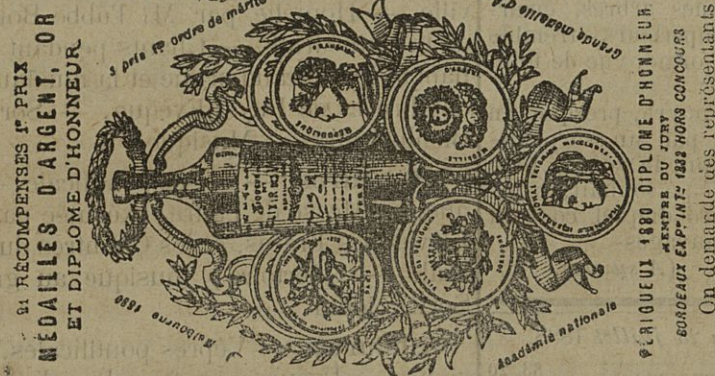
MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC



LIQUEUR DITE ELIXIR DES VOSGES  
Ayant obtenu la  
**MÉDAILLE D'OR**  
A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878  
**FOURGEAUD & LACOSTE**  
Membres de l'Académie nationale. Inventeurs & Fabricants  
**PÉRIGUEUX**

Il est facile d'imiter. Il est difficile de créer l'Elixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS dont les bourgeons de Sapin forment essentiellement la base. Il n'est pas et ne veut pas être une imitation de la GRANDE CHARTREUSE.

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.



**L'ATLAS NATIONAL**

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.

125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent. ou en 25 séries à 75 centimes ne reviendra qu'à 18 fr. 75 AVEC 125 CARTES COLORIÉES

La 1<sup>re</sup> liv. à 15 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires d'un exemplaire gratis à PAVARD, éditeur, 78, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 75 cent. timb. pour recevoir la 1<sup>re</sup> série

PARIS 61, Rue de Rennes, 61

**LA GRANDE ENCYCLOPÉDIE**

INVENTAIRE RAISONNÉ

Des Sciences, des Lettres et des Arts pour la Fin du XIX<sup>e</sup> Siècle

SOUS LA DIRECTION DE MM. Berthelot, sénateur, membre de l'Institut; Hartwig Dervieux, professeur à l'École des langues orientales; F. Gamelle Dreyfus, député de la Seine; A. Giry, professeur à l'École des chartes; Glasson, membre de l'Institut; Dr L. Hahn, bibliothécaire en chef de la Faculté de médecine de Paris; C.-A. Laisant, député de la Seine; M. Levaillant, examinateur de l'École des langues orientales; C. A. Laisant, député de la Seine; M. Levaillant, examinateur de l'École des langues orientales; C. A. Laisant, député de la Seine; M. Levaillant, examinateur de l'École des langues orientales.

ACCOMPAGNÉE DE PLUS DE 25.000 ILLUSTRATIONS ET CARTES HORS TEXTE

Livraison spécimen envoyée gratuitement sur demande

La GRANDE ENCYCLOPÉDIE formera environ 25 volumes gr. in-8° de 4,200 pages, qui seront publiés par livraisons hebdomadaires. Les souscriptions à l'ouvrage complet sont reçues dès à présent au prix de 500 fr.

Chaque livraison 1 franc

Payables à raison de 10 francs par mois

Chaque volume broché 25 francs

H. LAMIRAULT & C<sup>ie</sup> Éditeurs

**PHOSPHATES DU LOT ET DE TARN-ET-GARONNE**

M. Vertut (Baptiste), exploitant les phosphates de chaux, a l'honneur de porter à la connaissance du public que, suivant conventions verbales, à la date du 18 juillet 1888, avec la Société anonyme des Phosphates du Quercy, représentée par MM. Duprez et Wavez, liquidateurs, la Société en liquidation ci-dessus, lui a cédé les droits aux baux des Carrières de Phosphates qu'elle possède dans les départements du Lot et de l'Aveyron, ainsi que de l'usine sise à Cénévières (Lot) et de plus lui a vendu tout le matériel de moture, hangars, outils d'extraction et phosphates existant sur lesdites Carrières, ainsi qu'à l'usine de Cénévières. Désormais M. Vertut sera seul propriétaire de ladite usine et des carrières.

Cette insertion est faite pour prévenir tous les créanciers de ladite Société et les propriétaires des carrières, et les mettre en demeure de faire valoir leurs droits, dans le délai de vingt jours, soit pour indemnités de terrains, soit pour récoltes, phosphates enlevés et comblage des fouilles. Passé ce délai, M. Vertut, versera aux liquidateurs le montant des cessions dont s'agit.

S'adresser, dans le délai ci-dessus, à M. Vertut, à Cahors, Cours Vaxis, n° 4.

**CANAL DE PANAMA**

Obligations à Lots  
TIRAGE DU 16 AOUT

1 lot de.....	500.000	Fr.
1 — .....	100.000	—
2 lots de 10.000	20.000	—
2 — .....	5.000	10.000
5 — .....	2.000	10.000
50 — .....	1.000	50.000

**Maison spéciale d'Accouchement**

DIRIGÉE PAR  
M<sup>me</sup> Angèle Raymond Gérardgeorge  
Maîtresse Sage-Femme  
Rue des Augustins, 28, et place Villeboisbon, 1, Montauban (T.-et-G.)  
PREND DES PENSIONNAIRES  
Guérison radicale des Maladies de Matrice

**GUÉRISON CERTAINE et RADICALE**  
DE TOUTES LES Affections de la Peau  
DARTRES, ECZÉMAS, Psoriasis, Acné, etc.; des PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Princes et la Science

Le Traitement est étranger à l'usage du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible. S'adresser à M. LENOIRMAND, MÉDECIN SPÉCIALISTE (1, rue St-Louis, 1 MELUN S.-et-M.) CONSULTATIONS GRATUITES par Correspondance

**DENTS & DENTIERES**

PERFECTIONNÉS GARANTIS  
Ayant mérité une mention honorable de l'Académie Nationale, posés sans douleur ni extraction de racines, servant à la mastication comme les dents naturelles et s'adaptant au point de tromper l'œil le plus exercé.

GUÉRISON des maladies des Dents et des Gencives.

TRAITEMENT spécial des Dents déchaussées et chancelantes, redressements, plombages, métallisations, aurifications, obturations siliceuses imitant parfaitement l'émail des dents, en un mot, toutes les opérations relatives à l'art dentaire!

**\* AUDOUARD \***  
Ex-dentiste des grandes communautés religieuses et institutions de l'abbaye St-Germain, à Paris. Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

**CHIRURGIEN-DENTISTE**  
Des principaux établissements d'éducation du Lot et de la Corrèze

**A BRIVE**

"POUDRE DENTIFRICE ALCAINE ET ÉLIXIR LÉUCODON"  
Prévenant la Carie et le déchaussement de Dents ordonnée depuis longtemps par un grand nombre de Médecins.  
5 fr. la Boîte. — Le Flacon 5 fr.  
EXPÉDITION FRANCO CONTRE UN MANDAT-POSTE

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour la commande d'appareils dentaires, de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

Le propriétaire-gérant, Layton.

**Établissement Hydrothérapique**

CHEZ M<sup>me</sup> SABATIÉ  
CAHORS, 6 — Allées Fénélon, 6 — CAHORS

Bains de toute nature — Hydrothérapie complète chaude et froide. — Étuves. — Chambres pour malades.

Par la sécurité de son installation et sa tenue irréprochable, cet Établissement entièrement refait à neuf, se recommande tout spécialement aux personnes désireuses du confort et du bien-être.

Toutes les Baignoires sont émaillées.

**TARIF:**

Douches de toute sorte, à piston, en jet, en pluie, ascendantes, etc., avec friction, ou massage, ensemble.....	1 fr.	Bain simple.....	0 fr. 75
Étuves, avec soins particuliers.....	2 fr. 50	Bains médicamenteux.....	1 fr. 50
Bains de vapeur, Sudation, Fumigation, etc.....	2 fr.	Bains sulfureux alcalins, de mer artificiels.....	1 fr. 50
		Barèges, Vichy, de Pennès, etc.	1 fr. 50

Linge compris.

On donne des abonnements à prix réduits pour les douches.

**GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE**

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

Maison de Confiance

**PONTIÉ**

Tout article qui a cessé de plaire est échangé ou remboursé, au gré de l'acheteur.

**Jacques FONTÈS Successeur**

Boulevard Gambetta et rue Fénélon. — CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et Châles, Nouveautés pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Flanelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Etouffes pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Églises, Couvertures, Mousselines, Rideaux, Spécialité pour Corbelles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.

Nota. — L'honorable Maison PONTIÉ est connue très avantageusement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance.

JACQUES FONTÈS, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'Étranger, continuera à Cahors, à offrir au moins les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris

**GRAND ENTREPOT D'EAUX MINÉRALES NATURELLES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES**

**A. COUDERC**

67, BOULEVARD GAMBETTA, 67. — CAHORS

ANDABRE, 0 fr. 80. — BALARUC, 1 fr. 25. — BONDONNEAU, 1 fr. 00. — BONNES, 1/4 de litre 0 fr. 75. — BONNES, 1/2 litre 1 fr. 00. — BOURBOULE, (La) 1 fr. 25. — BUSSANG, 0 fr. 90. — CHATEAUFORT, 0 fr. 40. — CHATEL GUYON, Gubler 1 fr. 00. — CONTREXEVILLE, Pavillon 1 fr. 00. — CRANSAC: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — GAZOSTS, 1 fr. 20. — HUNYADI-JANOS, 1 fr. 00. — MIERS: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — ROYALE-HONGROISE, 1 fr. 00. — OREZZA, 1 fr. 25. — POUQUES, St-Leger 0 fr. 90. — REINE DU FER, 0 fr. 80. — ST-GALMIER: Noel 0 fr. 40; Badoit 0 fr. 40. — SIERCK, 1 fr. 10. — VICHY: Lardy 0 fr. 70; Larbeaud 0 fr. 60; Célestins 0 fr. 80; G<sup>de</sup> grille 0 fr. 80; Hôpital 0 fr. 80; VALS: St-Jean 0 fr. 80; Dominique 0 fr. 80; Précieuse 0 fr. 80; Rigolette 0 fr. 80; Amélie 0 fr. 80; La Perle 0 fr. 70; Victoire 0 fr. 70.

Sur demande, toutes les Eaux qui pourraient être demandées; une réduction de 5 pour 100 sera faite pour tout acheteur de 25 bouteilles.

**DICTIONNAIRE DES COMMUNES DU LOT** de M. L. COMBARIEU archiviste départemental. Statistique, géographique historique, archéologique, géologique etc. avec carte du département.

5 fr. chez les Libraires ou au Bureau du Journal du Lot, 5 f. 50 par la Poste.

**CARTE DU LOT**, la plus complète qui existe, indiquant tous les chemins de fer en projet ou en construction: — 75 cent. chez les Libraires et au Bureau du Journal du Lot. — 1 fr. par la Poste.

**NOTES** pour servir à l'histoire DES ETATS PROVINCIAUX DU QUERCY par M.-J. BAUDEL, Censeur au Lycée de Marseille. — 1 fr. au bureau du Journal du Lot, 1 fr. 20 par la poste.

**TABLEAU OFFICIEL DES DISTANCES** de chaque Commune au chef-lieu du canton, de l'arrondissement et du département, dressé en exécution de l'art. 93 du régl. du 18 juin 1841. — 1 fr. au Bureau du Journal du Lot. — 1 fr. 10 par la poste.